



INFORMATIONS UTILES (recto-verso)

Document à conserver par les parents

1/ Forfait trimestriel 5 ou 4 jours : Tous les élèves demi-pensionnaires sont facturés d'office sur le forfait 5 jours (DP5).

► Au vu de son emploi du temps, et pour bénéficier du forfait à 4 jours (DP4), votre enfant ne doit jamais avoir cours l'après-midi du jour concerné. Les parents doivent informer le Secrétariat Gestion en mettant un mot dans le carnet de liaison avant **Le Lundi 30 septembre 2019** en précisant le jour de la semaine où votre enfant ne déjeunera pas et sera donc externe (exceptionnellement repas sur ticket à 3.80€ à retirer le matin même au secrétariat gestion). L'élève s'engage à respecter les jours de passage fixés.

2/ Paiement de la cantine ou de l'Internat : voir tarif au verso de cette feuille

Un avis aux familles est envoyé chaque trimestre, les sommes demandées doivent être payées dans les 15 jours au Service Intendance par :

- chèque à l'ordre du Lycée Professionnel de l'Estuaire
- prélèvement automatique si vous avez coché la case « oui » sur la fiche de gestion bleue (9 mensualités de novembre à juillet, détail ci-dessous)
- virement bancaire sur le compte indiqué sur votre facture
- espèces

⚠ *Le choix du régime vous engage pour l'année scolaire. Pour toute modification, se référer au Règlement complet du Service Annexe d'Hébergement dans le carnet de liaison remis à la rentrée.*

3/ Prélèvement automatique

Il est **sans frais** pour les familles et s'effectuera **mensuellement** à raison d'un tiers du montant exigé pour le trimestre.

Ces prélèvements s'effectueront entre le 10 et le 15 sur les mois de :

*Novembre, Décembre et Janvier pour le Trimestre Septembre – Décembre 2019

*Février, Mars et Avril pour le Trimestre Janvier – Mars 2020

*Mai, Juin et Juillet pour le Trimestre Avril – Juin 2020

Le prélèvement du dernier mois de chaque trimestre tiendra compte de toutes les remises pour stages en entreprise, maladie, changement de régime etc.

4/ Aide du Fonds Social (voir Art.21 du Règlement, page 14 du carnet de liaison de votre enfant)

Je vous rappelle que le Fonds Social est destiné à aider les familles qui rencontrent des difficultés, qu'il n'est pas un dû.

En cas de difficultés financières et dès réception de la facture, vous pouvez solliciter de l'établissement une demande d'aide pour la Demi-Pension ou l'Internat. Cette demande est ponctuelle et peut être partielle ou globale. Une commission se réunira et étudiera votre dossier. Il sera tenu compte de la situation de la famille (revenus, charges, bourses, CAF, personnes à charge...). La décision vous sera communiquée par courrier.

Merci de prendre contact avec le Secrétariat Gestion (voir coordonnées en bas de page) afin de récupérer un dossier.



TARIF DE LA DEMI PENSION ET/OU INTERNAT :

LYCEE JAUFRE RUDEL
2 RUE URBAIN CHASSELOUP
BP 70
33394 BLAYE CEDEX
Tel : 05 57 42 01 35
Fax : 05 57 42 43 41
SIRET : 193 300 209 00015

**LISTE DES FORFAITS
ANNÉE : 2019**

LYCEE PROFESSIONNEL
DE L'ESTUAIRE
41, rue Jauffré Rudel - B.P. 1
33394 BLAYE CEDEX
Tel. 05 57 42 64 90 - Fax 05 57 42 64 99

TOTAL : 432,00€

Qualité : **DPS3**

Catégorie : **Normale**

Période	Nb. Jours	Montant	Montant RO/Jour
JANVIER - MARS 2019	50	140,50	2,81
AVRIL - JUIN 2019	60	168,60	2,81
SEPTEMBRE - DECEMBRE 2019	70	196,70	2,81

TOTAL : 505,80€

Qualité : **Interne**

Catégorie : **Normale**

Période	Nb. Jours	Montant	Montant RO/Jour
JANVIER - MARS 2019	40	372,40	9,31
AVRIL - JUIN 2019	48	446,88	9,31
SEPTEMBRE - DECEMBRE 2019	56	521,36	9,31

TOTAL : 1340,64€

Qualité : **DP4**

Catégorie : **Normale**

Période	Nb. Jours	Montant	Montant RO/Jour
JANVIER - MARS 2019	40	120,00	3,00
AVRIL - JUIN 2019	48	144,00	3,00
SEPTEMBRE - DECEMBRE 2019	56	168,00	3,00